

Référence : C.N.144.2024.TREATIES-XII.1.i (Notification dépositaire)

AMENDEMENTS À LA CONVENTION PORTANT CRÉATION DE  
L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE

LONDRES, 8 DÉCEMBRE 2021

GUATEMALA : ACCEPTATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 26 avril 2024.

Le 26 avril 2024

